

Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP-Stage) de 1^{ère} SAPAT

Objectifs des stages de 1^{ère} SAPAT (Issus du référentiel)

- La découverte des réalités professionnelles,
- L'apprentissage de savoir-faire pratiques,
- L'apprentissage d'un savoir-être spécifique répondant aux exigences du monde professionnel : respect de l'éthique, des consignes, travail en équipe, etc...
- L'apprentissage de l'autonomie,
- Le développement des capacités d'observation et de compréhension de situations concrètes

Structures de stages

Les périodes de formation en milieu professionnel relatives au secteur des services aux personnes doivent s'effectuer auprès de deux types de structures :

- ✓ **Services aux personnes (SAP).** Exemples de structures : Crèches, haltes garderies – Écoles maternelles – Structures d'hébergement de loisirs – Structures d'accueil pour personnes handicapées : instituts médico-éducatifs, instituts d'éducation motrice, instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques – Structures labellisées tourisme et handicap.... – Hôpitaux, cliniques... – Établissements Hospitalier Pour Personnes Agées Dépendantes (HEPAD)... – Structures d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer – Résidences services – Accueil de jour – Organismes de services aux personnes...
- ✓ **Services aux territoires (SAT).** Exemples de structures : Structures de loisirs et de tourisme : gîte rural, d'animation (patrimoniale, culturelle...) – Collectivités territoriales ou leur regroupement – Associations spécialisée sur l'animation – Organismes de services aux personnes en milieu rural.

Dates de stages

- ✓ du 12 au 23 Novembre 2018 (sauf le lundi 19 Novembre) – **Stage 1 SAP – Objectif BEPA**
- ✓ du 7 au 25 Janvier 2019 (sauf les lundis 14 et 21 Janvier) – **Stage 2 SAP – Objectif Bac**
- ✓ du 4 au 15 Mars 2019 (sauf lundi 11 Mars) – **Suite stage SAP 1 ou 2 au choix**
- ✓ 4 semaines à choisir entre le 17 Juin et le 31 août 2019 – **Stage 3 Services aux Territoires**

Le choix du stage du 4 au 15 Mars est libre et vous permet d'avoir une expérience plus importante sur une des deux structures choisies précédemment.

Expérimentation 2018/2019 : Les lundis 19/11, 14/01, 21/01 et 11/03 sont des périodes scolaires. Vous revenez sur le lycée pour des cours de modules professionnels permettant également de faire le lien stage/lycée, d'approfondir le lien théorie/pratique, d'avancer les travaux demandés sur les stages et d'identifier les éléments manquants.

Conventions : A compléter en 3 exemplaires (vous, votre représentant légal puis la structure puis à remettre à votre professeur principal) ou 4 exemplaires dans le cadre d'une école maternelle.